

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—France—Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE"

FORMULE E

PROVINCE DE QUÉBEC—MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

1. LIEU DU MARIAGE
Comté de St-Henri Municipalité civile de Montreal
(Comté municipal) (Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, une ville, un village ou une municipalité rurale)

ÉPOUX	ÉPOUSE
2. Nom et prénoms <u>Marcus Emmond</u>	12. Nom et prénoms <u>Helena Shrest</u>
3. Occupation <u>opérateur</u>	13. Occupation <u>opératrice</u>
4. Célibataire, veuf ou divorcé <u>cel.</u>	14. Célibataire, veuve ou divorcée <u>cel.</u>
5. Âge <u>22 ans</u>	15. Âge <u>22 ans</u>
6. Religion <u>cath. rom.</u>	16. Religion <u>cath. rom.</u>
7. Résidence <u>1901 Dorion</u> (Domicile habituel)	17. Résidence <u>2239 Bonaventure</u> (Domicile habituel)
8. Lieu de naissance <u>P. Qué.</u> (Province ou pays)	18. Lieu de naissance <u>P. Qué.</u> (Province ou pays)
9. Lieu de naissance de son père <u>P. Qué.</u> (Province ou pays)	19. Lieu de naissance de son père <u>P. Qué.</u> (Province ou pays)
10. L'époux sait-il lire? <u>oui</u>	20. L'épouse sait-elle lire? <u>oui</u>
11. L'époux sait-il écrire? <u>oui</u>	21. L'épouse sait-elle écrire? <u>oui</u>

22. Date du mariage 30 septembre 1948 23. Par licence ou par bans licence
(jour) (mois) (année)

24. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE—

(a) Nom de la paroisse ou église Notre Dame des Neiges (b) Municipalité civile de Montreal
(c) Date 16 août 1948 (d) Comté (municipal) St-Henri
(jour) (mois) (année)

25. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil

dans lesquels l'acte de l'enregistrement de ce mariage fut fait Paul Deschênes a.p.r.

Toute autre personne qu'un ministre du culte enregistrant ce mariage doit signer ici for Adolphe Deschênes

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

129033

ÉCRIRE LISIÈLEMENT AVEC UNE ENCRE INDÉLÉBILE.
CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT.

Chaque information doit être donnée minutieusement. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission.